



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 31 mai 2011 à 16 h 30 à laquelle sont présents, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Madame la conseillère Denise Laferrière agit comme présidente de la séance.

Sont également présents, mesdames et monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et Sylvie Lirette, assistant-greffier.

Sont absents, monsieur le maire Marc Bureau et monsieur le conseiller Luc Montreuil.

CE-2011-896*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTÉ - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ CARREFOUR DU PLATEAU DES GRIVES, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE la compagnie First Capital (Plateau des Grives) corporation inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux pour le projet commercial intégré Carrefour du Plateau des Grives, phase 2;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie First Capital (Plateau des Grives) corporation inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet commercial intégré Carrefour du Plateau des Grives, phase 2 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie First Capital (Plateau des Grives) corporation inc. concernant le développement commercial intégré Carrefour du Plateau des Grives, phase 2, comme montré au plan numéro SP-167, préparé par Fahey et associés, le 19 avril 2011 et identifié comme étant le bâtiment numéro 10;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+;

- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Qualitas Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement des feux de circulation qui seront installés à l'entrée du site sur le boulevard des Grives, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet ainsi que les surlargeurs d'emprises requises reliées à l'installation des feux de circulation et à l'aménagement d'une voie de livraison pour camions;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentation des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à l'installation des feux de circulation sur le boulevard des Grives à l'accès du projet, et ce, jusqu'à concurrence de 140 000 \$, le tout sujet aux conditions établies par l'entente.

Les fonds à cette fin, au montant de 140 000 \$, seront pris au poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement numéro 684-2011	140 000 \$	Quote-part - Feux de circulation - Projet commercial Carrefour du Plateau des Grives

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-897*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX - PROJET LES VIEUX-MOULINS, PHASES 4, 5 ET 7 - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 2869-4289 Québec inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux dans les phases 4, 5 et 7 du projet Les Vieux-Moulins;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2869-4289 Québec inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet Les Vieux-Moulins, phases 4, 5 et 7 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie 2869-4289 Québec inc. concernant le développement domiciliaire Les Vieux-Moulins, phases 4, 5 et 7, pour le prolongement de la rue de la Fabrique, comme montré au plan préparé par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, daté du 28 avril 2011 et portant le numéro de dossier 92312 et la minute 47052 S;

- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues dans le projet;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils GENIVAR;
- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils GENIVAR et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Laboratoires Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux, les sentiers piétonniers, le bassin de rétention et les servitudes requises dans ce projet;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente, le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues, des sentiers piétonniers et du bassin de rétention faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-898*

VENTE DE TERRAIN - PARTIE DU LOT 1 321 569 (FUTUR LOT 4 132 521) AU CADASTRE DU QUÉBEC - HABITATIONS OUTAOUAIS MÉTROPOLITAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 1 321 569 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant un terrain vacant au nord du boulevard Saint-René Est;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 321 569 fait l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer le lot 4 132 521 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 1 128,8 m²;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet, Habitations de l'Outaouais métropolitain, prévoit la construction de 48 logements sociaux et demande à la Ville de Gatineau de lui céder une partie du lot 1 321 569 (futur lot 4 132 521) dans le but de procéder à un remembrement et d'y construire, dans un délai de 12 mois à compter de la signature de l'acte de vente, son projet de 48 logements;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, le conseil municipal a adopté, à sa séance du 22 septembre 2009, la résolution numéro CM-2009-926 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 502-2005 pour agrandir les zones H-04-067 et H-04-070 à même une partie des zones P-04-055, P-04-069 et H-04-071, d'autoriser dans la zone H-04-070 un bâtiment de 48 logements et un projet intégré composé de bâtiments de 40 logements sur 5 étages, de créer une zone à même une partie de la zone H-04-070 et d'y autoriser les bâtiments de 3 à 15 logements sur 3 étages maximum sur un terrain à l'angle des boulevards Labrosse et Saint-René Est;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande la vente d'une partie du lot 1 321 569 (futur lot 4 132 521);

CONSIDÉRANT QUE cette transaction sera exécutée aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par Habitations Outaouais métropolitain et dûment signée le 20 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle de terrain est établie à 127 825,31 \$ (113,24 \$/m²) par monsieur Michel Paquin, É.A., dans un rapport d'évaluation en date du 19 mars 2010:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de vendre à Habitations Outaouais métropolitain, une partie du lot 1 321 569 (futur lot 4 132 521) au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 1 128,8 m², au prix de 127 825,31 \$ (113,24 \$/m²), plus TPS et TVQ si applicables, aux conditions habituelles prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'offre d'achat soumise par Habitations Outaouais métropolitain et dûment signée le 20 mai 2011.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente et de procéder à la signature de la mainlevée, laquelle est prévue à l'article 5.2 de l'annexe 3 de l'offre d'achat, lorsque ladite mainlevée sera validée à la satisfaction des services concernés.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-899*

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU POUR PERSONNES HANDICAPÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE 2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-260 en date du 29 mars 2011, adoptait le plan d'action de l'accessibilité universelle de 2011 ainsi que le budget qui y est associé, soit un montant de 180 000 \$;

CONSIDÉRANT QU' afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées et à mobilité réduite, un montant de 50 000 \$ a été alloué dans le budget pour encourager les initiatives du milieu dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les projets soumis ont été analysés par un comité de sélection qui a fait ses recommandations au Comité sur l'accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT QUE les montants octroyés dans le cadre de ce programme ne sont pas récurrents; ils doivent donc être considérés comme étant ponctuels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de verser à chacun des organismes mentionnés ci-dessous, la subvention recommandée par le Comité sur l'accessibilité universelle :

Organismes retenus :

- Loisirs Sports Outaouais
Projet : Classique de quilles de Gatineau
Montant accordé : 5 000 \$
- Amicale des personnes handicapées physiques de l'Outaouais
Projet : Chorale « À cœur ouvert »
Montant accordé : 5 000 \$
- Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau
Projet : Santé accessible (2^e édition)
Montant accordé : 5 000 \$
- Regroupement des associations des personnes handicapées de l'Outaouais
Projet : Outils de sensibilisation pour mieux faire connaître le répertoire des logements accessibles
Montant accordé : 5 000 \$
- Regroupement des associations des personnes handicapées de l'Outaouais
Projet : Développer un site web pour le répertoire des logements accessibles
Montant accordé : 5 000 \$
- Association de l'Ouïe de l'Outaouais
Projet : « Gatineau à colorier » : Brochure touristique pour et par les enfants sourds et entendants (jumelage d'enfants)
Montant accordé : 5 000 \$

Le tout pour un montant total de 30 000 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque à chacun des organismes mentionnés ci-dessus sur présentation des pièces de comptes à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59110-971	30 000 \$	Programme d'accessibilité universelle - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-900*

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-1076 CONCERNANT LES SUBVENTIONS ACCORDÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU POUR PERSONNES HANDICAPÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE 2010

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-741 en date du 6 juillet 2010, approuvait une subvention de 5 000 \$ à l'Association des résidents de l'Île de Hull pour l'adaptation du jardin communautaire Reboul;

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du jardin communautaire Reboul seront à la charge de la Ville de Gatineau, il y aurait lieu de retirer l'aide financière de 5 000 \$ accordée à l'Association des résidents de l'Île de Hull en guise de subvention pour l'aménagement du jardin :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie sa résolution numéro CE-2010-1076 en date du 6 juillet 2010 afin de retirer l'aide financière de 5 000 \$ accordée à l'Association des résidents de l'île de Hull et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2010-741 en date du 6 juillet 2010 en conséquence.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises afin de donner suite à la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-901*

PROGRAMMES AU CADRE DE SOUTIEN - ANALYSE DU 1^{ER} AVRIL 2011 - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, à la réunion du 18 mai 2011, a pris connaissance des rapports d'analyse du Programme de soutien aux événements, du Programme de soutien aux projets particuliers, du Programme de soutien au développement de l'excellence, du Programme de soutien aux grands partenaires, du Programme de soutien aux initiatives de regroupement volontaire et du Programme de soutien aux clubs de l'âge d'or;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que les centres de services ont procédé à l'analyse des demandes de soutien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission représentant une contribution financière de 317 206 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et aux noms comme indiqués ci-dessous, sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés.

Programme de soutien aux événements

Association des résidents de l'Île de Hull	3 000 \$
Association de la fraternité du secteur Fournier	460 \$
Association de la fraternité du secteur Fournier	1 130 \$
Les Joyeux copains	1 500 \$
Comité Fête de la Pêche Outaouais	3 000 \$
Corporation des aînés de la Cabane en bois rond	1 500 \$
Corporation des aînés de la Cabane en bois rond	220 \$
Corporation des aînés de la Cabane en bois rond	780 \$
Action-Quartiers	1 500 \$
Action-Quartiers	1 500 \$
Action-Quartiers	1 500 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	1 290 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	1 020 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	570 \$
Association des résidents des Jardins-Taché	1 020 \$
La Maison de l'Amitié	1 500 \$
La Maison de l'Amitié	792 \$
La Maison de l'Amitié	996 \$
La Maison de l'Amitié	492 \$
Loisirs St-Jean-Bosco	1 500 \$
Association des résidents du Plateau	1 500 \$
Association des résidents du Plateau	1 500 \$
Loisirs St-Jean-Bosco	3 000 \$
Académie des retraités de l'Outaouais	2 000 \$
Collectif régionale de lutte à l'itinérance	500 \$
Centre communautaire Entre-nous	1 300 \$
Association du Parc Champlain et des environs	1 500 \$
Association culturelle portugaise	1 500 \$
Les amis de Wychwood	1 500 \$
Fondation de la Forêt Boucher	1 500 \$
Groupe communautaire Deschênes	1 500 \$
Groupe communautaire Deschênes	500 \$
Association des résidents de Lakeview Terrace	1 500 \$
Association des résidents de Lakeview Terrace	120 \$
Association Régionale de soccer de l'Outaouais	3 000 \$
Association du district Bellevue - Nord	625 \$
Association du district Bellevue - Sud	1 500 \$
Adojeune	1 500 \$
Adojeune	1 500 \$
Centre communautaire St-Gérard	1 500 \$
Association des sportifs de Templeton-ouest	900 \$
Comité de vie de quartier du Vieux-Gatineau	1 500 \$
Maison de la Famille de Gatineau	1 245 \$
Association des Joueurs(es) de rôle de l'Outaouais	1 000 \$
Comité de vie de quartier Pointe-Gatineau	1 500 \$
Comité de vie de quartier Pointe-Gatineau	1 500 \$
Comité de vie de quartier Pointe-Gatineau	1 500 \$
Comité Solidarité Gatineau-Ouest	1 000 \$
25ième Groupe de scouts St-Alexandre	1 500 \$
L'association régionale des West Quebecers	558 \$
Club de Gymnastique d'Aylmer	1 000 \$

Club de Soccer d'Aylmer	1 500 \$
Club de soccer d'Aylmer	1 500 \$
Aydelu	1 500 \$
Association des résidents de Deschênes	540 \$
Association du parc Gérard-Marchand	1 500 \$
Association des citoyens(nes) du quartier du Ruisseau	900 \$
Regroupement des gens d'affaires de la Basse-Lièvre	1 500 \$
Entraide deuil de l'Outaouais	1 500 \$
Vélo-Services	1 000 \$
TOTAL :	78 958 \$

Programme de soutien aux projets particuliers

Association de basketball de Gatineau	12 500 \$
Action-Quartiers	3 800 \$
Maison communautaire Daniel-Johnson	13 585 \$
Centre d'action bénévoles de Hull	2 500 \$
Centre d'action bénévoles de Hull	1 000 \$
La Maison de l'Amitié	4 320 \$
Association de Soccer de Hull	3 000 \$
La Maison de l'Amitié	1 504 \$
L'Office municipale d'Habitation de Gatineau	6 420 \$
Les Enfants de l'Espoir	9 765 \$
Adojeune	7 100 \$
Adojeune	13 460 \$
Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux Gatineau	6 000 \$
Adojeune	12 000 \$
France Québec Plein Air	3 550 \$
Comité vie quartier Pointe-Gatineau	12 500 \$
Association des Résidents Lakeview Terrace	1 800 \$
Télévision communautaire de la Basse-Lièvre	12 500 \$
Carrefour culturel Estacade	15 000 \$
Le Grenier du petit sportif	10 000 \$
Association de badminton Outaouais	2 044 \$
TOTAL:	154 348 \$

Programme de soutien au développement de l'excellence

Club Skinouk	3 000 \$
CIRRUS	1 000 \$
Club Triathlon Espoir	Biens + services
Club de plongeon de l'Outaouais	3 000 \$
Club de natation Phénix de Gatineau	3 000 \$
Club de natation Phénix de Gatineau	3 000 \$
Association du baseball amateur d'Aylmer	3 000 \$
BMX Gatineau	3 000 \$
BMX Gatineau	1 500 \$
Association régionale de baseball élite de l'Outaouais	3 000 \$
TOTAL :	23 500 \$

Programme de soutien aux grands partenaires

Corporation des loisirs de Masson-Angers inc.	25 000 \$
TOTAL	25 000 \$

Programme de soutien aux initiatives de regroupement volontaire

Gymnastique Gatineau	35 000 \$
TOTAL :	35 000 \$

Programme de soutien aux clubs de l'âge d'or

Club d'âge d'or St-Jean-de-Brébeuf	400 \$
TOTAL :	400 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
70046-971-79337	317 206 \$	Cadre de soutien loisirs, sports et plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-902*

AMENDEMENT À LA CONVENTION 2004-2012 ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA CORPORATION DE L'AÉROPORT EXÉCUTIF DE GATINEAU-OTTAWA

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro CM-2004-615 en date du 22 juin 2004, la Ville de Gatineau et la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa signaient une convention concernant la relance de l'aéroport situé sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa a enregistré un déficit net d'opération pour l'année 2010 de 336 348 \$, après avoir approprié un surplus accumulé de 182 761 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa anticipe également un déficit d'opération pour l'année 2011 de 588 867 \$;

CONSIDÉRANT QU'en 2010, la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa a utilisé le solde de son fonds d'immobilisations non utilisé et entièrement financé par la Ville pour financer des dépenses d'opérations. La Corporation demande à la Ville de renflouer son fonds d'immobilisations pour un montant de 137 000 \$, et ce, afin de faire l'acquisition de nouvelles immobilisations qui vont générer des économies récurrentes de 95 000 \$ annuellement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à :

- verser à la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa, 1717, rue Arthur-Fecteau, Gatineau, Québec, J8R 2Z9, une somme de 1 054 051,18 \$, incluant les taxes applicables, afin d'absorber le déficit de l'année 2010 (383 184,45 \$, incluant les taxes) ainsi que le déficit anticipé de l'année 2011 (670 866,73 \$, incluant les taxes);

- allouer un montant de 156 077,25 \$, incluant les taxes applicables, afin de faire l'acquisition de nouvelles immobilisations qui vont générer des économies annuelles de 95 000 \$. Le trésorier est autorisé à verser cette somme, sur présentation de pièces justificatives provenant de la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa;
- approprier une somme de 100 000 \$ à partir du « Surplus affecté – Divers projets – Aéroport »;
- procéder à la modification du Règlement numéro 230-2004 concernant la convention intervenue entre la Ville de Gatineau et la Corporation de l'aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa afin de modifier l'annexe 1 de la convention prévoyant les surplus/déficits d'opération anticipés, de considérer la subvention supplémentaire de 156 077,25 \$, incluant les taxes, pour l'acquisition de nouvelles immobilisations.

Le trésorier est autorisé à puiser aux postes budgétaires suivants, les sommes indiquées en regard de chacun d'eux :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-99219-000	100 000 \$	Réserve - Aéroport
05-99207-000	336 240 \$	Projets en cours
02-99900-999	625 975 \$	Imprévus
04-13-593	94 802,68 \$	TVQ à recevoir – Ristourne
04-13-493	53 110,75 \$	TPS à recevoir – Ristourne

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-37200-952	1 062 215 \$	Transport aérien - Subvention - Organismes municipaux

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	625 975 \$		Imprévus - Autres
03-13200	336 240 \$		Surplus affecté - Autres
03-13200	100 000 \$		Surplus affecté - Autres
02-37200-952		1 062 215 \$	Transport aérien – Subvention – Organismes municipaux

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-903*

**MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIRECTION
ADJOINTE - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins opérationnels effectuée par le Service de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le volume de travail lié à la gestion des programmes d'habitation offerts par la Société d'habitation du Québec est en hausse;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable désire maintenir un niveau de service aux citoyens de haut niveau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil municipal de modifier la structure organisationnelle de la direction adjointe du Service de l'urbanisme et du développement durable de la façon suivante :

- Abolition du poste de secrétaire II à la Division de l'habitation et du développement urbain à la direction adjointe du Service de l'urbanisme et du développement durable (poste numéro UDD-BLC-009 au plan d'effectifs des cols blancs);
- Création d'un poste de technicien en administration (poste numéro UDD-BLC-040 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 7 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau, sous la gouverne du chef de la Division de l'habitation et du développement urbain à la direction adjointe du Service de l'urbanisme et du développement durable.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme de la direction adjointe du Service de l'urbanisme et du développement durable.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-61400-112 – Division de l'habitation et du développement urbain – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-904*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - DIVISION DE LA QUALITÉ DE VIE ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QUE le conseil mandatait, par sa résolution numéro CM-2008-1284 en date du 9 décembre 2008, la Commission Gatineau, Ville en santé à initier une démarche d'élaboration d'une politique en développement social;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, par sa résolution numéro CM-2010-1192 en date du 7 décembre 2010, la politique en développement social, le cadre de soutien à l'action communautaire, le plan d'action 2011-2014 et le budget nécessaire pour la mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale a autorisée le Service des ressources humaines à donner suite à la demande de création de poste pour l'embauche d'une nouvelle ressource pour la mise en œuvre en développement social :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle de la Division de la qualité de vie et du développement communautaire du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés de la façon suivante :

- Création d'un poste de coordonnateur, Développement social (poste numéro LSC-CAD-017 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne de la chef de la Division de la qualité de vie et du développement communautaire.

- Transférer le poste d'agent à la Commission jeunesse (poste numéro LSC-BLC-033 au plan d'effectifs des cols blancs), actuellement détenu par madame Josiane Cossette, et le poste d'agent à la Commission jeunesse (poste numéro LSC-BLC-039 au plan d'effectifs des cols blancs), actuellement vacant, sous la gouverne du coordonnateur, Développement social.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés ainsi que la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-59120-115 – Politique de développement social – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-905*

OCTROI D'UNE SUBVENTION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR VENIR EN AIDE AUX MUNICIPALITÉS SINISTRÉES PAR LES INONDATIONS DE LA RÉGION SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de quatre semaines, les citoyens de la région de Saint-Jean-sur-Richelieu vivent des moments extrêmement pénibles à cause des inondations qui perdurent;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a lancé un appel de solidarité auprès de ses municipalités membres afin qu'elles participent au grand nettoyage des zones sinistrées de la région de Saint-Jean-sur-Richelieu, dès que les eaux se seront retirées;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau sympathise avec les sinistrés et désire participer au grand nettoyage en mettant une aide financière à la disposition de l'Union des municipalités du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ET RÉSOLU QUE ce comité recommande au conseil d'octroyer une subvention de 50 000 \$ à l'Union des municipalités du Québec pour venir en aide aux municipalités sinistrées par les inondations de la région de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 50 000 \$ à l'ordre de l' Union des municipalités du Québec dès l'adoption de la présente, à puiser les fonds à même les imprévus et à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11600-972	50 000 \$	Subventions diverses - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-99900-999	50 000 \$		Imprévus - Autres
02-11600-972		50 000 \$	Subventions diverses - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-906*

PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES BALANCOIRES 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire accélérer son intervention dans le remplacement des équipements de jeux dans les parcs, entre autres, les balançoires :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'autoriser le trésorier à puiser, à même le pro forma du PTI 2011, la somme de 1 100 000 \$, dont 650 000 \$ par règlement d'emprunt à fermer et 450 000 \$ en puisant à même le surplus accumulé 2010 afin de financer les travaux nécessaires aux équipements des parcs problématiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-907*

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME ANDRÉE LOYER AU POSTE DE CHEF DE SECTION DE L'ADMINISTRATION ET GREFFIER ADJOINT - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de section de l'administration et greffier adjoint au Service du greffe (poste numéro GRF-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil l'engagement à l'essai et la permanence de madame Andrée Loyer au poste de chef de section de l'administration et greffier adjoint au Service du greffe (poste numéro GRF-CAD-004 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du greffier.

Madame Andrée Loyer est assujettie à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Andrée Loyer sera assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau, à l'exception de l'article K. Elle bénéficiera de 4 semaines de vacances.

Le salaire de madame Andrée Loyer sera celui de la classe 5, 3^e échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 0214100-115 – Service du greffe – Réguliers – Non-syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 31 mai 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-908*

SOUTIEN MUNICIPAL ÉQUITABLE POUR LES ORGANISMES POUR AÎNÉS À GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Politique familiale de Gatineau, adoptée en 2005, cible comme enjeu l'importance de s'adapter aux changements démographiques, conséquence de l'accroissement et du vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité plénier du 12 octobre (CP-20101012-P2) ont mandaté le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, en collaboration avec la Commission des aînés et de la famille, afin de procéder à l'analyse du soutien municipal aux organismes pour aînés et d'élaborer des recommandations à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE à la Commission sur les aînés, lors de la réunion du 13 avril 2011, a recommandé à l'unanimité au conseil municipal d'accepter les recommandations proposées dans le rapport d'analyse « Pour un soutien équitable aux organismes pour aînés à Gatineau »;

CONSIDÉRANT QUE ces recommandations n'entraîneront aucun budget supplémentaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter les recommandations proposées par la Commission sur les aînés et le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés « Pour un soutien municipal équitable aux organismes pour aînés de Gatineau ».

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés à procéder aux ajustements nécessaires pour donner suite aux recommandations.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70046-971	40 802 \$	Cadre de soutien loisirs, sports et plein air - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 1 juin 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-909*

ADJUDICATION - SOUMISSION PUBLIQUE - ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 7 000 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau émettra une série d'obligations, soit une obligation en vertu des règlements numéros :

Nouvelle Ville de Gatineau

144-2006, 332-2006, 334-2006, 338-2006, 385-2007, 440-2008, 442-2008, 611-2009, 612-2009, 619-2009, 620-2009, 624-2009, 631-2009, 641-2009, 644-2010, 645-2010, 646-2010, 650-2010, 651-2010 et 661-2010

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a demandé à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 7 000 000 \$ en date du 14 juin 2011;

CONSIDÉRANT cette demande, la Ville de Gatineau a reçu les soumissions ci-dessous :

1 – FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.				
Escompte	Montant	Taux	Année	Loyer
98,63800 %	368 000 \$	1,60 %	2012	3,24885 %
	381 000 \$	2,00 %	2013	
	393 000 \$	2,30 %	2014	
	407 000 \$	2,75 %	2015	
	5 451 000 \$	3,00 %	2016	

2 – RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.				
Escompte	Montant	Taux	Année	Loyer
98,55240 %	368 000 \$	1,60 %	2012	3,27116 %
	381 000 \$	2,00 %	2013	
	393 000 \$	2,40 %	2014	
	407 000 \$	2,70 %	2015	
	5 451 000 \$	3,00 %	2016	

3 – VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.				
Escompte	Montant	Taux	Année	Loyer
98,34200 %	368 000 \$	1,60 %	2012	3,32300 %
	381 000 \$	2,00 %	2013	
	393 000 \$	2,40 %	2014	
	407 000 \$	2,70 %	2015	
	5 451 000 \$	3,00 %	2016	

4 – MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.				
Escompte	Montant	Taux	Année	Loyer
98,51700 %	368 000 \$	1,60 %	2012	3,32375 %
	381 000 \$	2,00 %	2013	
	393 000 \$	2,40 %	2014	
	407 000 \$	2,70 %	2015	
	5 451 000 \$	3,05 %	2016	

CONSIDÉRANT QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter :

- que l'émission d'obligations au montant de 7 000 000 \$ de la Ville de Gatineau soit adjudgée à Financière Banque Nationale inc.;
- de demander à cette dernière de mandater les Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission d'obligations de 7 000 000 \$;
- d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et le trésorier ou en son absence l'assistant-trésorier à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

De plus, ce comité recommande au conseil d'accepter ce qui suit :

- d'accepter des Services de dépôt et de compensation CDS inc., agissant à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur d'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des adhérents, sont autorisés à agir comme agent financier authentificateur, comme décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec et les Services de dépôt et de compensation CDS inc.;

- d'accepter que les Services de dépôt et de compensation CDS inc. procèdent au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et, à cet effet, le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à signer le document requis pour le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinés aux entreprises ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif